

VILLE DE JOEUF

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil onze, le dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du six décembre deux mil onze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, S. LEONARD, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, P. FRANGIAMORE G. KEFF, E. KOZLOWSKI, R. METZINGER, G. MASSENET, M. FISCHER, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, L. BAGGIO, C. CELKA, N. OREILLARD

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S : S. LUCCHESI-PALLI par L. VIGO
M. CROCENZO par L. GERARD J. DI CESARE par A. CORZANI

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : JC. VAN WEERSTH, JJ. GOTTINI, J. DAUMET, C. QUELIER, I. PIEROLO, K. GANDOLFI, B. PAPA, G. CHAVEROT,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Edouard KOZLOWSKI.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, fait voter le dernier compte rendu (adopté à l'unanimité) et accepté la candidature en tant que secrétaire de séance de E. Kozlowski, le Maire a sollicité et obtenu l'accord du conseil sur l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Adoption d'une motion contre la taxation des garanties sur les complémentaires santé
- Modification du projet d'aménagement du pôle santé

0.1- Modification du projet du pôle santé

Après avoir rappelé le vaste projet d'aménagement d'un pôle santé dans les immeubles Graphic Immo et Graphi 3, Monsieur le Maire a annoncé à l'assemblée qu'il a récemment reçu les dirigeants de l'EPFL qui lui ont fait part d'une pollution importante détectée sur le sol de l'immeuble Graphic Immo suite à la dégradation d'un transformateur au pyralène. Cette pollution s'étend sur une surface d'environ 100 à 120 m². Considérée comme grave, elle nécessite une intervention rapide.

Le Maire se veut toutefois rassurant pour le voisinage car cette pollution n'est pas menaçante. Malheureusement, la seule solution incontournable qui a été proposée par l'EPFL est la démolition du bâtiment qui devrait intervenir fin janvier 2012.

L'immeuble Graphic Immo étant à l'origine destiné aux kinésithérapeutes, il a fallu réagir vite et chercher une autre solution.

Sans perdre de temps, le Maire a donc rencontré les kinésithérapeutes en leur proposant de déplacer le projet vers l'ancien bâtiment de Meuble Action qui dispose d'une surface d'environ 1 500 m² contre 800 m² dans l'immeuble précité.

Pour rappel, Meuble Action avait vocation à être vendu à un bailleur privé, or le projet semble voué à l'échec compte tenu des difficultés à obtenir des financements.

Les kinésithérapeutes ont semblé apprécier la nouvelle proposition qui leur a été faite. Si le projet se concrétise, l'EPFL accompagnera fortement la ville en prenant en charge 75 % des dépenses liées à la démolition d'une partie du bâtiment et du clos et couvert de la partie conservée. Il convient donc d'entériner ces modifications par délibérations.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- De modifier le projet initial et de le porter à la connaissance des différents financeurs
- De lancer une procédure de maîtrise d'œuvre unique, par le biais d'un groupement de commande avec l'EPFL.

1- FINANCES

1.1- Budget annexe de la maison médicale : décision modificative n°3

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	+ 1 183.00 €	752 loyers	- 188.00 €
66111 intérêts des emprunts	- 144.00 €	758 rembt charges des locataires	+ 341.00 €
023 virement à l'investissement	- 43.00 €	774 subv équilibre Ville	+ 843.00 €
Total	+ 996.00 €	Total	+ 996.00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
		021 virement du fonctionnement	+ 43.00 €
		21318 rembt assur Dom. Ouvrage	- 43.00 €
Total		Total	0.00 €

1.2- Budget principal Ville : décision modificative n° 2

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications budgétaires jointes à l'appui de la note de synthèse.

1.3- Prise en charge de dépenses

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la prise en charge des dépenses suivantes :

- Facture du restaurant « Le Beffroi » : 61.20 € : repas servis aux artistes dans le cadre des concerts « Les rendez-vous de Curel » (024/62571)
- Remboursement de frais de transport SNCF dans le cadre de la conférence sur la situation du peuple Sahraoui du 15 novembre 2011 : 95 € (024/6257).

1.4- Indemnité de conseil 2011 du trésorier municipal

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer l'indemnité de conseil 2011 au Percepteur à hauteur de 1 397.70 € brut, soit 1 275.29 € nets.

1.5- Subventions

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- Friaucourt Association : 300 € dans le cadre du défilé de Saint-Nicolas (024/6574)
- Karaté Club : 300 € (40/6574)
- Fight Club : 500 € (40/6574)
- Joeuf-Homécourt Basket : 600 € (40/6574)
- Entente Sportive Jovicienne : 3 400 € (40/6574)
- Gymnastique Club : 200 € (40/6574)

Le Maire rappelle que ces subventions sont liées à la décision du précédent conseil municipal d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire de 5 000 € en direction des clubs sportifs les plus méritants, tant au niveau de leurs résultats sportifs, que de leurs efforts de formation, ou encore de leurs actions valorisantes pour la ville. Il précise encore que la répartition a été effectuée sur la base de critères transparents et disponibles, ce qu'apprécient les clubs sportifs. Le Maire se réjouit plus particulièrement du gymnastique club qui s'est beaucoup investi dans la ville ces derniers temps.

Les objectifs assignés à la commission des sports ont donc bien été tenus.

- Nomade TV pour le film « Foot et Pasta Shoot » sur l'immigration italienne au travers du football en Lorraine et notamment à Joeuf (33/6574).

Cette dernière subvention a été étudiée et proposée par la commission des finances et le bureau municipal qui ont estimé normal de participer à ce projet qui met en valeur la ville de Joeuf. Alors que le film sera diffusé sur France 3 Lorraine le 25 avril 2012, une avant-première sera diffusée au cinéma « Casino » la semaine précédente.

1.6- Annulation d'une dette suite à débiteur introuvable

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé l'annulation d'une dette de 97 €, correspondant à un remboursement de TEOM 2009, qui ne peut être recouvrée car le receveur municipal ne retrouve pas la trace du débiteur qui a effectué plusieurs déménagements successifs.

1.7- Avances de subventions au C.C.A.S. et au C.O.S.

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le paiement d'avances de subvention au profit du C.C.A.S. et du C.O.S. de la ville de Joeuf, dès janvier 2012. Ces avances ne pourront pas dépasser 6/12^è des subventions versées en 2011, ceci en attendant le vote définitif des subventions en milieu d'exercice.

1.8- Avances de subvention à la M.J.C. de Joeuf

Alors que la subvention 2012 attribuée à la M.J.C. de Joeuf fera l'objet d'une décision du conseil municipal courant juin 2012 et d'un avenant à la convention la liant à la Ville, à l'unanimité, l'assemblée a autorisé le versement d'avances, au cours du 1^{er} semestre 2012, ne pouvant dépasser 23 000 €.

1.9- Subvention à ISS (Initiative Solidarité Sénégal)

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention de 14 400 € au profit de l'association Initiative Solidarité Sénégal pour l'organisation de son chantier humanitaire qui se déroulera du 12 au 26 février 2012. Dès que le bilan de l'action 2012 sera établi et les différentes recettes perçues, l'association s'engage à rembourser à la ville 6 500 €.

2- MARCHES – DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

2.1- Avenant n° 3 au marché d'assurance de la flotte automobile

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un avenant n° 3 au marché d'assurance de la flotte automobile avec la S.M.A.C.L. Cet avenant a pour objet de régulariser les flux intervenus sur la flotte automobile au cours de l'année 2011, emportant une augmentation de la cotisation de 48.66 € TTC.

2.2- Attribution du marché d'assurance des risques statutaires (couverture maladie)

Le marché d'assurance des risques statutaires du personnel titulaire a été attribué, depuis le 1^{er} janvier 2009, au cabinet d'assurance RABNER, courtier pour la société CAPAVES, au taux de 3.47 %, applicable sur le montant de la masse salariale.

Ce marché a subi une 1^{ère} hausse de cotisation de 15 % (taux de 3.99 %) au 1^{er} janvier 2011, puis une 2^{ème} hausse de cotisation de 25 % (4.99 %) avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Alors que le conseil municipal a validé cette dernière hausse le 6 juillet 2011, la société CAPAVES a, après coup, notifié la résiliation du contrat au 1^{er} janvier 2012. Cette résiliation par l'assureur n'est pas propre à la ville de Joëuf, ni liée au taux de sinistralité. Cette société a décidé de se restructurer et d'abandonner la branche assurance du personnel.

La ville s'est donc immédiatement tournée vers le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour mettre en œuvre une nouvelle consultation dans le cadre du groupement de commande validé par conseil municipal du 8 juillet 2010.

A l'issue de cette consultation, c'est la société AXA, via le courtier Gras Savoye Berger Simon, qui a remis la meilleure offre, en proposant plusieurs formules de prise en charge. Après simulation des différentes propositions par les services, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir la formule à 3.50 %, se décomposant comme suit :

- Décès : 0.22 %
- Accidents de travail / maladies professionnelles : 0.46 % (avec franchise de 30 jours fixes)
- Longue maladie / maladie de longue durée : 1.39 % (avec franchise de 30 jours fixes)
- Maladie ordinaire : 1.01 % (avec franchise de 20 jours fixes)
- Maternité : 0.42 %.

2.3- Adhésion au contrat-groupe du Centre de Gestion pour les contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des agents (perte de salaire)

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle va bientôt lancer une consultation de contrat-cadre pour les contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires. Cela recouvre :

- La garantie incapacité temporaire de travail et invalidité
- La garantie « minoration de retraite ».

Alors que ces garanties sont actuellement souscrites par le biais du C.O.S. de la ville de Joëuf et du C.C.A.S., le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de participer à cette procédure de mise en concurrence avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Bien évidemment, à ce stade de la procédure, la ville n'est nullement obligée de souscrire au contrat groupe qui interviendra en 2012.

2.4- DSP Cinéma : signature d'un avenant n° 1

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé la signature d'un premier avenant à la DSP cinéma, visant à augmenter la rémunération forfaitaire (15 000 € votée lors de la DM n° 1), et ce jusqu'à la fin du contrat, soit le 30/04/13. Cette décision fait suite à l'enregistrement d'un déficit chronique lié à la gestion du cinéma qui reste une priorité pour la municipalité.

Si le déficit était absorbé avant la fin du contrat de délégation, un avenant viendrait réajuster le calcul de cette rémunération.

3- PERSONNEL

3.1- Modification du tableau des emplois permanents

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de supprimer les postes suivants qui ont été validés par le Comité Technique Paritaire du 08/12/2011 :

- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

3.2- Convention d'adhésion auprès du Centre de Gestion pour la prévention et la santé au travail

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de souscrire une convention avec le Centre de Gestion pour régler les problématiques de prévention et de santé au travail en mettant à disposition de la ville l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion (médecins, préventeurs, ergonomes, psychologue). C'est par le biais de cette convention que sont assurées, notamment, les visites médicales obligatoires des agents.

3.3- Diminution du taux de cotisation au CNFPT

Jusqu'au 31 décembre 2011, le taux de cotisation des collectivités territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale est de 1 % de la masse salariale. Or, à compter du 1er janvier prochain, le législateur a décidé de faire passer ce taux à 0,9 %, soit une baisse de 10 %.

Le CNFPT a donc sollicité le conseil municipal afin qu'il émette un vœu pour conserver le taux de 1 %, dans le cadre de la défense du droit à la formation des agents. En effet, la conséquence de cette perte de recettes par l'organisme sera de faire peser sur les budgets territoriaux la prise en charge de certains frais annexes jusqu'ici supportés par le CNFPT (transport).

Même si à Joeuf, ce changement engendrera une économie, l'attitude du législateur est plus profonde et semble amorcer la pression sur les collectivités locales pour qu'elles se trouvent ensuite dans une phase d'étranglement dans leurs choix.

C'est la raison pour laquelle, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'Etat de prendre en charge le 0.1 % manquant, ce qui générera moins de pression pour les collectivités locales et le CNFPT.

4- URBANISME - PATRIMOINE

4.1- Convention de travaux Joeuf Europepe « Etudes de démolition Phase 2 » n° RD 4 M 27 (PJ)

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention qui définit les modalités de collaboration entre la Ville et l'EPFL en ce qui concerne la réalisation de la phase études de maîtrise d'œuvre des travaux de traitement du site Europepe : démolition des dallages et dépose des voies ferrées. Ces études sont chiffrées à 200 000 € TTC. La Ville participera à hauteur de 20 %, soit 40 000 € TTC. Il est précisé dans la convention que la Ville et l'EPFL se concerteront à l'issue des études afin de définir les modalités de financement des travaux.

Cette convention n'est pas la première, ni la dernière à intervenir sur ce quartier tourné vers l'avenir de la ville.

4.2- Acquisition de la parcelle AD 517 –ancien commissariat-

Après avoir rappelé que la ville a confié à l'EPFL l'acquisition de la parcelle AD 517, sise 2 rue de Franchepré à Joeuf, et la démolition de l'ancien commissariat situé sur cette parcelle, Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée le projet de construction de logements sociaux et de cellules pour des professionnels par un bailleur social.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, il appartient désormais à la ville d'acquérir cette parcelle, qui a été estimée à 98 787.20 € par le service des Domaines (le remboursement s'effectuera sur 5 ans).

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé cette acquisition.

4.3- Vente de la parcelle AB 287 – ancienne perception-

Après avoir rappelé que l'ancienne perception a été mise en vente par délibération du 15 décembre 2009, le Conseil Général de Meurthe et Moselle a proposé de la racheter et de la réhabiliter en Centre Médico-social.

Alors que l'estimation des Domaines a été réactualisée à 255 000 € HT, à l'unanimité, le conseil municipal a accepté la vente de cet immeuble au profit du Conseil Général qui est autorisé à commencer les travaux de réhabilitation avant que l'acte notarié soit signé.

Lionel Gérard exprime son soulagement quant à cette vente qui peinait à aboutir, suite aux désistements d'autres acquéreurs potentiels.

4.4- Démocratie participative

M. le Maire a informé le conseil du souhait d'une administrée de s'impliquer dans la vie municipale en intégrant la commission urbanisme. La Commission urbanisme a émis un avis favorable à cette demande. Le conseil municipal l'a entérinée.

5- DIVERS**5.1- Rapports d'activités 2010 des services publics délégués****SCRO (Syndicat des communes riveraines de l'Orne)**

Ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission développement durable et a été présenté par M. Lucien Vigo en l'absence de Jean-Jacques Gottini.

L'objet du syndicat est de combattre la pollution et l'envasement de l'Orne, mais aussi l'aménagement du cadre de vie dans la vallée de l'Orne. Il compte 14 communes dont deux délégués représentent chaque ville.

La contribution ordinaire est fixée comme suit :

1/3 au prorata du potentiel fiscal + 1/3 au prorata de la population + 1/3 au prorata du linéaire de rive + 1 part imposée par décision du comité syndical ; sur ce dernier point, aucune réponse cohérente n'a fait suite à la demande de précision du maire. Une nouvelle demande va être adressée au SCRO.

Les investissements réalisés en 2010 :

Programme pluriannuel d'entretien de l'Orne (sur les communes d'Homécourt et Joeuf) pour 27 084 € + 15 900 €)

Préparation du Programme d'aménagement du seuil d'Hatrive (pour un montant de 369 925 € subventionné à 90 %). Les travaux ont eu lieu en 2011.

GrDF

Ce rapport a fait l'objet d'une étude par la commission développement durable et a été présenté par M. Lucien Vigo en l'absence de Jean-Jacques Gottini.

La distribution publique de gaz naturel à Joeuf a été confiée à GrDF par un contrat de concession en 2001, pour une durée de 30 ans. Il concerne 2 975 clients, 28 618 mètres de

réseau de distribution, pour une valeur patrimoniale de 1 960 980 € et 68 237 063 kWh acheminés. L'âge moyen du réseau est de 24 ans.

En 2010, GrDF a investi 9 261 € pour le développement et la modernisation des ouvrages (contre 443 206 € en 2009).

Le nombre total d'appels pour intervention de sécurité ou dépannage est de 85 (contre 112 en 2009). Le nombre d'incidents était de 43 en 2010 contre 32 en 2009. 102 demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ont été traités par GrDF en 2010 (contre 51 en 2009). Le nombre de points de livraison est passé de 3 015 en 2009 à 2 975 en 2010. Les recettes d'acheminement sont passées de 737 326 à 780 692 €. La société a compté 372 mises en service et 154 changements de fournisseurs.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 322 448 €.

Le Maire souhaite que GrDF communique le détail des travaux réalisés à Joeuf, ainsi que les informations relatives à l'ancienneté du réseau, au nombre de coupures,

SIVU Fourrière du Joli bois

Le rapport a été présenté par Mme Anne-Hélène Beauvais, Directrice Générale des Services.

De 26 communes en 1987, le syndicat est aujourd'hui composé de 134 communes, pour 238 618 habitants. Il gère directement une fourrière.

236 chats ont été capturés en 2010 contre 286 en 2009. 277 chiens ont été concernés en 2010 contre 307 en 2009. 10 chiens et 4 chats ont été ramassés à Joeuf en 2010.

Le compte administratif 2010 laisse apparaître un déficit global de clôture de 2 738,49 €. Le stock de dette au 01/01/2010 était de 201 492 €.

5.2- Rapport 2011 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Comme chaque année, M. Edouard Kozlowski a présenté le rapport sur l'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées. Celui-ci n'a appelé aucune observation.

5.3- CCAS : nouvelle organisation

Le maire a rappelé au conseil qu'à la création de la Maison des Solidarités et de la Fraternité, la volonté de la municipalité était de regrouper sur un même lieu toutes les compétences liées aux problématiques de tous les âges de la vie (jeunesse, prévention, anciens) et l'action sociale en général.

Afin que ce projet soit conforme aux réglementations administratives et budgétaires, il convient de modifier le fonctionnement du CCAS, porteur officiel de cette nouvelle structure.

Aussi, les compétences traditionnelles du CCAS seront enrichies par l'adjonction des compétences « jeunesse », « prévention » et « personnes âgées » dans leur globalité.

Par ailleurs et pour que le conseil d'administration soit en adéquation avec les nouvelles compétences du CCAS, il convient d'élargir cet organe délibérant.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- de porter la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 16 membres : 8 élus du conseil municipal et 8 représentants de la société civile œuvrant dans des structures couvrant les domaines d'intervention de la MSF.)

- de désigner Françoise Berg, Christinè Zattarin, René Metzinger, Gérard Massenet, Lydie Baggio, Corinne Celka, Pascale Frangiamore et Edouard Kozlowski, administrateurs du Conseil d'Administration

- de transférer les compétences « jeunesse » et « prévention » au CCAS.

A l'issue de la phase d'appel à candidature des associations, le Maire nommera par arrêté municipal, les représentants des associations.

Pour clore, le Maire félicite toute l'équipe de la MSF qui a su s'adapter au changement et relève la belle initiative du point femme qui a confectionné un repas en direction du personnel de la MSF.

5.4- Fusion des commissions « jeunesse » et « prévention ».

De ce qui précède, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de fusionner les commissions « jeunesse » et « prévention » en une unique commission, qui sera chargée de réfléchir et de faire des propositions dans ces domaines auprès du CA du CCAS. L'élue chargée de ces questions reste Pascale Frangiamore.

5.5- Signature convention CES/MSF

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention annuelle avec le collège Maurice Barrès de Joeuf, visant à poursuivre le partenariat avec cette structure en matière de sécurité, de prévention et de lutte contre la délinquance.

5.6- Signature du CEJ (contrat enfance jeunesse) avec la CAF

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer et à mettre en œuvre le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 qui a été présenté par l'adjointe à la jeunesse et à la prévention.

6- DIVERS

6.1- Motion contre la taxation des garanties sur les complémentaires santé

Monsieur le Maire a donné lecture intégrale du projet de motion qui a été adopté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Cette motion vise à dénoncer la nouvelle taxation à intervenir sur les complémentaires santé qui passera de 3.5 % à 7 %. Cela risque de remettre en cause le droit réel et universel que constitue l'égal accès à la santé, alors que les mutuelles sont des organismes à but non lucratif, ne générant, par définition, pas de profit.

Cette décision, incohérente et dangereuse, fait donc porter sur ces mutuelles, et par ricochet sur leurs adhérents, le poids de mesures présentées par le gouvernement comme « susceptibles d'enrayer la spirale de l'endettement public ». Ceci est inacceptable d'autant plus qu'une récente étude a annoncé que 29 % des français renonçaient aux soins pour des raisons financières.

7- INFORMATION

7.1- Décisions

Monsieur le Maire a informé le conseil des décisions prises depuis le 4 octobre 2011.

N°	DATE	OBJET
1595	05/10/2011	Signature du contrat d'assistance technique avec la Sté L'Eau Reine pour le contrôle des installations de traitement d'eau des bâtiments communaux pour 558,48 € HT
1596	05/10/2011	Annulation de la décision n° 1509 et de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition d'un local à l'espace Wayant avec le Conseil Général
1597	10/10/2011	Souscription d'un contrat de vérification des installations électriques des bâtiments communaux avec la Sté Bureau-Véritas pour 7320 € HT
1598	10/10/2011	Souscription d'un contrat de vérification des installations de gaz des bâtiments communaux avec la Sté Bureau Véritas pour 2 860 € HT (130 € HT par site)

1599	20/10/2011	Institution d'une régie d'avances temporaire pour la visite d'un éco-quartier à Fribourg
1600	20/10/2011	Nomination de régisseurs pour la régie d'avance de la visite de l'éco-quartier de Fribourg
1601	20/10/2011	Création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des participations lors de la visite d'un éco-quartier à Fribourg
1602	20/10/2011	Nomination de régisseurs pour la régie de recettes temporaire de la visite d'un éco-quartier à Fribourg
1603	20/10/2011	Fixation de la participation financière des usagers pour la visite d'un éco-quartier à Fribourg
1604	20/10/2011	Organisation d'un séjour ski/découverte de la montagne pendant les vacances scolaires d'hiver 2012
1605	02/11/2011	Signature du contrat d'installation de location et de maintenance du matériel de téléphonie avec la Sté TRT Phonest pour 595,90 € HT/trimestre
1606	14/11/2011	Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 2 cinéma Casino avec la sté TGC portant le montant du marché à 41 110,06 € HT
1607	14/11/2011	Extension n° 14 au contrat d'abonnement à l'offre de téléphonie filaire Tonnerre : Souscription à l'option tout illimité pour les lignes téléphoniques 06 80 68 73 87 et 06 89 99 59 37 pour 59 €HT/mois pour chaque ligne
1608	23/11/2011	Souscription d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière SimpliCime avec la sté SimpliLog pour un montant de 110 € HT pour un an
1609	23/11/2011	Fixation des tarifs du transport scolaire vers le collège Maurice Barrès
1610	23/11/2011	Création d'une régie de recettes pour le transport scolaire vers le collège Maurice Barrès
1611	23/11/2011	Nomination des régisseurs pour la régie de recettes pour le transport scolaire vers le collège Maurice Barrès

La séance a été levée à 21H40.

Le Maire, **André CORZANI**
Vice-Président du Conseil Général

